

*Reunion du Conseil Municipal du Vendredi 26 Septembre 2014.
Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire:Alain Marzin.*

1: Construction de nouveaux vestiaires .

Pour mémoire ,le programme de construction des nouveaux vestiaires pour le foot était inscrit au budget 2013.

Une consultation pour la mission de maîtrise d'oeuvre avait été lancée fin 2013.

Le cabinet des 3architectes de Carhaix avait alors été retenu.

Plusieurs réunion de travail se sont succédées pour aboutir au projet qui à été présenté par Richard Guillemot ,architecte à Carhaix,des échanges d'avis se sont exprimés.

Finallyment le conseil adopte l'avant projet définitif :

15 voix pour

3voix contre

Désormais ,vont suivre le dépôt de permis de construire et le lancement de la consultation.

Le chiffrage annoncé serait de l'ordre de 435.000 euros h t (toutes finitions incluses)y compris la réfection de l'arrière des tribunes au rez de chaussée.

*Financement =par des subventions(pour le moment le montant n'est pas arrêté)
et un emprunt.*

2 Etat d'exécution du budget primitif 2014:

Le maire à donné lecture des différents budgets (situation arrêtée fin sept 2014).

-budget primitif commune.

-budget primitif assainissement par égout.

-budget lotissement « le clos de l'étang ».

3-Tarifs communaux 2015.

Certains tarifs subiront une d'augmentation,de+1,5%.

Concernant la location de la salle polyvalente »arc en ciel»,la participation forfaitaire aux frais de chauffage subira une hausse de +1,5%.

Maintient des tarifs pour la location pour un café d'enterrement,ainsi que pour les cérémonies d'obsèques civiles.

Par ailleurs toutes les locations subiront une baisse -10% sur les tarifs 2015.

Vote : unanimité

4 -Extension réseau électrique B T.

Dans le cadre d'un C U (certificat d'urbanisme)les services du S D E ont été consultés.

Après étude, il s'avère que dans ce cas une extension de 60 m est à réaliser. En matière d'extension de réseau,il avait été décidé de prendre en charge les extensions jusqu'à 50 m.

Au vu de l'étude présentée,l'on constate que le S D E applique un abattement des 100 premiers mètres d'extension(seulement dans le cadre d'un logement de fonction agricole) comme c'est le cas.

La participation de la commune pour 60 m d'extension serait ainsi portée à 967 euros, correspondant au montant du forfait.

Le dossier est en attente du C U qui pour l'instant n'est pas accordé par la D D T M.

Questions diverses et infos:

Le diagnostic accessibilité des ERP et IOP(batiments et espaces publics)à été réalisé dernièrement.

S'en suivra un rapport détaillant les travaux à réaliser et leur cout.

Le programme sera à déposer en sous-préfecture et à réaliser sur 3ans.

Complexe Cantine Garderie:

une expertise contradictoire a eu lieu le 29 sept dernier.

Maison médicale:

Une décision devra être prise rapidement,concernant une éventuelle extension.

Réseau électrique:

Il est signalé des micro-coupures sur le réseau . Il semblerait qu'après renseignements pris auprès d'E R D F, que ces problèmes proviennent le plus souvent de l'élagage ou des arbres trop proche de la ligne.